

**FIDA****FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE****Conseil d'administration - Soixante-neuvième session**

Rome, 3-4 mai 2000

PROGRAMME DE COOPÉRATION ÉLARGIE (PCE) FIDA/ONG: UTILISATION D'UN DON DU PCE POUR LA DIXIÈME CONSULTATION FIDA/ONG

I. INTRODUCTION

1. Le Programme de coopération élargie (PCE) avec les ONG a été lancé en 1987. En 1990, le Conseil d'administration a approuvé la tenue de consultations annuelles FIDA/ONG, dans le cadre du Programme de travail du Fonds et de ses dons d'assistance technique, afin de permettre des échanges d'informations et un dialogue entre le FIDA et les organisations non gouvernementales (ONG). Il a été alors décidé que ces consultations seraient organisées dans le contexte général des objectifs du PCE et avec l'aide financière de ce dernier.

II. OBJECTIFS DES CONSULTATIONS FIDA/ONG

2. Les objectifs des consultations, tels qu'ils ont été définis lors de la deuxième consultation, sont les suivants:

- fournir un cadre pour le renforcement de la collaboration du FIDA avec les ONG, le dialogue sur l'action à mener et l'échange d'expériences, de connaissances et d'enseignements;
- faciliter l'intervention des ONG en tant que partenaires du FIDA et promouvoir la coopération mutuelle;
- suggérer des thèmes d'activités pionnières pouvant servir de base à des interventions futures du FIDA.

3. Pour faciliter la tenue des consultations, un groupe consultatif FIDA/ONG composé de fonctionnaires du FIDA et de six représentants d'ONG a été créé en 1990 et entretient depuis lors des contacts réguliers avec le FIDA. Depuis 1998, ces contacts ont été organisés de façon plus formelle avec la désignation d'interlocuteurs des ONG dans toutes les divisions du Département Gestion des programmes (PD) et du Bureau de l'évaluation et des études (OE).



III. ÉVOLUTION DES CONSULTATIONS FIDA/ONG

4. Au fil des ans, les consultations FIDA/ONG ont offert un cadre de rencontre privilégié dans lequel le FIDA et un certain nombre d'ONG spécialisées dans le développement ont pu dialoguer sur des questions stratégiques et pratiques d'intérêt commun. Ces rencontres ont contribué à renforcer les partenariats ainsi créés autour d'objectifs partagés. Elles ont également offert au FIDA une occasion unique de mettre à profit les connaissances et le savoir-faire précieux des ONG, ce qui devrait l'aider à la longue à accroître la réactivité et la durabilité de ses activités de développement, ainsi qu'à renforcer son rôle en tant qu'institution dépositaire de savoirs sur la pauvreté et les moyens d'y remédier.

5. Neuf consultations ont eu lieu jusqu'à présent. On trouvera respectivement aux annexes I, II et III un bref historique de ces réunions, ainsi que le mandat de la consultation et celui du groupe consultatif FIDA/ONG.

6. Depuis la cinquième consultation FIDA/ONG qui a eu lieu en 1994, divers thèmes ont été abordés, notamment les organisations villageoises, la dégradation des terres et la pauvreté, le renforcement des capacités à l'échelon local, les programmes d'action locale pour une gestion durable des ressources, les mécanismes de coopération et les réseaux.

7. Au fil des ans, quelque 200 ONG, dont la moitié travaillent avec le FIDA sur le terrain, ont pris part aux consultations. Leur participation a contribué à multiplier les liens du FIDA avec la communauté des ONG, à renforcer la bonne volonté qui existe au sein de cette communauté et à laquelle le FIDA fait régulièrement appel, et à faciliter la sélection des meilleurs partenaires sur le terrain.

IV. NOUVELLES QUESTIONS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

8. Dans le cadre de la stratégie qu'il a adoptée pour accroître la réactivité et la durabilité de ses investissements dans le développement, compte tenu des besoins des ruraux pauvres, le FIDA est de plus en plus souvent amené à appuyer la planification et l'administration décentralisées des services publics, la participation des populations locales à la planification des ressources publiques et la prise en charge directe par ces populations des services dont elles ont besoin – domaines dans lesquels un grand nombre d'ONG disposent d'une longue expérience.

9. Comme l'a reconnu la direction du FIDA, si celui-ci souhaite améliorer son approche et ses activités à cet égard, il faudrait qu'il fasse plus systématiquement appel à l'expérience des ONG et qu'il multiplie les partenariats avec ces organisations sur le terrain. Dans cette optique, la neuvième consultation a consacré toute une session à l'examen de quatre grandes questions que le FIDA juge déterminantes si l'on veut apporter une aide économiquement efficace au développement local décentralisé et à sa planification (voir paragraphe 1, annexe I). À l'issue de ces discussions, il a été unanimement décidé que le thème de la dixième consultation serait le suivant: "FIDA/ONG/gouvernements: partenariats tripartites pour réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire par des projets et programmes communs".

10. Le groupe consultatif FIDA/ONG ainsi que les interlocuteurs des ONG au FIDA ont ensuite recommandé que soit préparé un document de référence à partir de plusieurs études de cas approfondies sur des expériences réussies ou illustrant au contraire les difficultés et les blocages récurrents qui peuvent se présenter. Ils ont également proposé, afin d'avoir plus de temps pour la préparation des études ainsi que l'évaluation et la mise en forme des résultats, que la dixième consultation FIDA/ONG n'ait pas lieu en 1999, mais seulement en juin 2000. La direction du FIDA a fait siennes ces recommandations.



11. Par ailleurs, le groupe consultatif FIDA/ONG, les interlocuteurs des ONG dans chaque division et la direction du FIDA ont tous été d'avis que les délibérations et les conclusions de la consultation gagneraient beaucoup en qualité si celle-ci était organisée dans un État membre, et si les participants pouvaient ainsi, sans avoir à aller trop loin, se rendre sur le site d'un projet mené par le FIDA avec l'appui décisif d'une ou plusieurs ONG.

12. Il a été décidé que la dixième consultation FIDA/ONG se tiendrait à Pune (Inde), où se déroule actuellement, avec la participation d'un certain nombre d'ONG, le projet de crédit rural dans le Maharashtra. Enfin, vu le thème de la réunion, il a également été jugé essentiel que des représentants des services publics concernés par les projets choisis pour les études de cas participent à la consultation.

V. DIXIÈME CONSULTATION FIDA/ONG

Préparation

13. Conformément à ce qui précède, chaque division régionale du département PD a commencé à préparer une étude de cas approfondie sur un projet permettant d'éclairer sur des points essentiels le thème de la consultation et de mettre en évidence: i) les moyens les plus efficaces de promouvoir la création de solides partenariats FIDA/ONG/gouvernements; ii) les difficultés les plus fréquemment rencontrées; iii) la valeur ajoutée apportée par la participation des ONG. Tout en s'efforçant de faire ressortir autant que possible les diverses expériences vécues et les enseignements que l'on en a tirés, ces études expliqueront également de façon concrète comment les ONG collaborent activement à la mise en oeuvre des projets du FIDA, et, dans ce contexte, montreront à quel point il est facile ou non de travailler avec des ONG, en donnant notamment la parole aux différents acteurs concernés. L'objet de ces études est décrit de façon détaillée à l'annexe IV.

14. Les projets sélectionnés pour les études de cas sont les suivants: le projet de services agricoles dans le nord-ouest, en Arménie; le projet de microfinancement et de commercialisation, au Bénin; le projet de développement agricole pour les collectivités paysannes et les petits exploitants de la Quatrième Région, au Chili; le projet de crédit rural dans le Maharashtra, en Inde (sur le site duquel se rendront les participants à la consultation); le programme de sécurité alimentaire des ménages dans la province méridionale, en Zambie.

15. Le document de référence rassemblera les conclusions et recommandations des études de cas et proposera une série de questions de fond pour discussion à la consultation, à la lumière des comparaisons effectuées et des différences entre les pays et les régions.

16. Le thème de la consultation a suscité un très grand intérêt dans des institutions comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et certaines banques régionales, et il y a tout lieu de penser qu'elles participeront activement à la réunion. Un certain nombre de responsables publics associés aux études de cas ont également fait savoir qu'ils souhaiteraient y assister. Enfin, quelques grandes ONG ont confirmé leur intention d'assister à la réunion et de prendre en charge une partie des dépenses correspondantes.

17. L'un des résultats du processus de préparation a été de susciter un débat au sein du FIDA et une prise de conscience dans les régions en ce qui concerne la diversité des réalités et des expériences et les problèmes auxquels se heurte la collaboration du FIDA avec les ONG et les gouvernements.



Objectifs et résultats attendus

18. L'objectif immédiat de la dixième consultation est de permettre un dialogue et des échanges francs et ouverts sur le thème choisi, et de parvenir à une série de recommandations concrètes pour les trois partenaires: FIDA, gouvernements et ONG. Au-delà, grâce aux études de cas et aux diverses analyses dont elles feront l'objet, le FIDA pourra tirer profit des enseignements de sa collaboration avec les ONG et des réactions d'un certain nombre d'acteurs importants, y compris les gouvernements eux-mêmes. Le rapport de la consultation, ainsi que les études de cas et le document de référence, pourraient faire l'objet d'une publication.

19. Les études de cas, le document de référence et le rapport de la consultation devraient normalement fournir des éléments d'information très précieux pour la définition d'une politique générale de collaboration FIDA/ONG. La nécessité de mettre au point cette politique a été reconnue par le Conseil d'administration, ainsi que dans le cadre de l'audit interne du Programme de coopération élargie FIDA/ONG et de l'évaluation de ce programme récemment effectuée par le Bureau des études et de l'évaluation (OE).

20. Enfin, la visite qui aura lieu sur le site du projet de crédit rural dans le Maharashtra fournira aux fonctionnaires du FIDA l'occasion - assez rare, il faut le souligner - d'un échange d'expérience fécond.

Budget

21. Par son ampleur et les perspectives qu'elle ouvre, la dixième consultation FIDA/ONG marque clairement une rupture par rapport au passé, compte tenu des nouvelles orientations stratégiques du FIDA et de ses objectifs institutionnels et, dans une large mesure, de l'importance du thème choisi. Cette approche plus large a toutefois des conséquences budgétaires, puisque la consultation coûtera cette fois bien plus que les 100 000 USD généralement consacrés jusqu'ici aux réunions qui se sont tenues au siège du FIDA.

**BUDGET ESTIMATIF DE LA DIXIÈME CONSULTATION FIDA/ONG
(y compris les contributions des ONG)**

| Description | USD |
|--|---|
| A. ONG (40 participants) | |
| • Transport (tarifs aériens en classe économique, selon les estimations de Summertime) | 107 093 |
| • Indemnité journalière de subsistance à Pune, 7 jours à 90 USD par jour | 25 200 |
| B. Secrétariat du FIDA (5 agents) | |
| • Coût estimatif: 2 000 USD + 108 USD (faux frais au départ et à l'arrivée) pour cinq personnes | 10 540 |
| • 11 nuits à Pune à 90 USD × 5 + 1 nuit à Bombay à 191 USD x 5 | 5 905 |
| C. Personnel au siège et personnel temporaire sur place | |
| • Personnel local à Pune (2 secrétaires pour 6 jours/4 plantons pour 4 jours/ 2 préposés aux enregistrements pour 3 jours/2 préposés aux photocopies pour 4 jours/autre personnel technique pour 4 jours) | 3 000 |
| • Personnel de soutien au siège et heures supplémentaires à Pune Une dactylo G3 pour 60 jours: 4 640 USD Heures supplémentaires au siège: 3 100 USD | 7 740 |
| Salles et matériel de conférence – auditorium/salles de réunion/matériel/téléphones | 9 104 |
| D. Interprètes Honoraires + indemnité journalière de subsistance + transport | 42 876 |
| Finalisation/traduction des documents (5 études de cas et 1 document de référence) | 17 600 |
| E. Visite sur le terrain et transport Location de véhicules à Pune/transport à Bombay | 1 500 |
| F. Divers (frêt/assurance/frais de réception) | 7 00 |
| Total partiel | 237 558 |
| G. Provisions pour aléas (5%) | 11 878 |
| Total général | 249 436 |
| Contributions des ONG – Transport + Indemnité journalière de subsistance: 24 840 USD + 5 040 USD | (29 880) |
| Don du FIDA (PCE) Total arrondi | 219 556 <u>220 000</u> |

22. Conformément à la résolution 52/XI du Conseil des gouverneurs, le FIDA a pris contact avec le Gouvernement indien en vue d'obtenir la permission d'utiliser une partie de sa contribution au FIDA en monnaie non convertible pour financer les dépenses locales de la consultation, à savoir l'équivalent de 50 000 USD. Le FIDA a tout lieu de croire que cette permission lui sera accordée

VI. RECOMMANDATION

23. Le Conseil d'administration est invité à approuver l'affectation de l'équivalent de 220 000 USD sur le budget 2000 du Programme de coopération élargie FIDA/ONG (PCE) pour l'organisation de la dixième consultation FIDA/ONG à Pune (Inde). Les sommes prélevées sur les avoirs du FIDA au titre des contributions en monnaies non convertibles, en l'occurrence en roupies indiennes, aux fins de la dixième consultation, viendront en déduction du don alloué par le PCE.

BREF HISTORIQUE DES CONSULTATIONS FIDA/ONG

1. Afin d'explorer les moyens de resserrer ses partenariats avec les ONG, le FIDA a tenu un certain nombre de réunions avec des organisations non gouvernementales internationales du Nord et du Sud. En janvier 1990, les organes directeurs du FIDA ont approuvé la tenue de consultations annuelles FIDA/ONG.

2. La première consultation, en mai 1990, a regroupé 33 ONG: 14 du Sud, 13 d'Europe et six d'Amérique du Nord. Un représentant de la Banque africaine de développement (BAfD) y a également participé en qualité d'observateur. Un dialogue s'est ainsi instauré entre le Fonds et les représentants de la communauté des ONG sur les activités de coopération passées, en cours et futures.

3. Au cours de cette première consultation, les débats ont été axés sur quatre grandes questions: i) perspectives et contraintes de la collaboration FIDA/ONG; ii) évolution de la collaboration du FIDA avec les ONG dans la conception et l'exécution des projets; iii) rôle des ONG dans la stratégie du Fonds en matière de préservation de l'environnement et de lutte contre la pauvreté rurale; iv) possibilités d'extension de la participation des ONG aux projets du FIDA dans le cadre du programme de prêts pour 1990. Parmi les recommandations de la consultation figurait notamment la constitution d'un groupe consultatif d'ONG chargé de préparer les consultations ultérieures en collaboration avec le FIDA et de dispenser des conseils quant à la poursuite de la coopération FIDA/ONG.

4. La deuxième consultation, organisée en juin 1991, a réuni 23 ONG, dont 11 du Sud, 10 d'Europe et 2 d'Amérique du Nord. Des représentants de la BAfD et du Service de liaison non gouvernemental (NGLS) des Nations Unies y ont participé en qualité d'observateurs. L'un des principaux objectifs de cette réunion était d'évaluer, à travers deux études de cas, l'efficacité de la coopération FIDA/ONG. À l'ordre du jour figurait également l'examen des mandats de la consultation annuelle et du groupe consultatif, ainsi que de la filière de projets du FIDA. Plusieurs réunions séparées ont permis aux ONG et aux responsables des portefeuilles de pays au FIDA d'étudier des propositions précises de collaboration. Pendant la consultation, il a été convenu en outre de créer une base de données sur les projets que des ONG ont menés avec succès et qui peuvent être reproduits.

5. La troisième consultation, en avril 1992, a regroupé 24 ONG, dont 15 du Sud, six d'Europe et trois d'Amérique du Nord. À cette occasion, le groupe consultatif FIDA/ONG a soumis un rapport sur ses activités, et les participants ont approuvé le mandat du groupe ainsi que les procédures d'élection de ses membres. Le FIDA a résumé les dispositions qu'il avait prises au cours de l'année précédente pour renforcer sa collaboration avec les ONG, et les participants ont examiné deux études de cas présentées par des ONG sur la manière dont celles-ci évaluent les besoins des bénéficiaires avec les intéressés. Plusieurs enseignements ont été tirés de ces études de cas. La consultation s'est ensuite divisée en groupes régionaux qui se sont réunis avec les divisions correspondantes du Département Gestion des projets (PD) pour voir comment et dans quelle mesure les ONG pouvaient coopérer avec le Fonds à la conception et/ou à l'exécution des projets.

6. La quatrième consultation FIDA/ONG, qui a eu lieu en avril 1993, a rassemblé 31 ONG, dont 20 du Sud, six d'Europe et cinq d'Amérique du Nord. Afin de donner une orientation plus concrète aux débats, la réunion devait examiner notamment la question du crédit aux ruraux pauvres. Dans cette perspective, trois études de cas étaient présentées par des ONG sur leur expérience en la matière, ainsi qu'un document du FIDA portant sur 16 projets de crédit parvenus à leur terme. Les principales leçons tirées de ces études et de l'expérience du FIDA ont amené la réunion à mettre l'accent sur la



ANNEXE I

définition du groupe cible, la viabilité des institutions de crédit, la nécessité d'évaluer rigoureusement au préalable les besoins des bénéficiaires, la participation des communautés, la mobilisation de l'épargne, l'importance de la commercialisation et d'une politique de prix avantageuse pour assurer le succès des projets de crédit, la création nécessaire, dans certaines conditions, de fonds de garantie, la promotion de la démocratie et de la transparence dans les systèmes de crédit et de financement rural en général, l'égalité d'accès au crédit pour les femmes. De son côté, le FIDA a fourni des renseignements sur sa réserve de projets, en individualisant les composantes susceptibles de se prêter à un soutien des ONG ou à une collaboration avec elles, ainsi que sur plusieurs expériences réussies et transposables à l'actif de ces organisations.

7. La cinquième consultation, qui a eu lieu en avril 1994, a rassemblé 31 ONG, dont 22 du Sud, cinq d'Europe, trois d'Amérique du Nord et une du Japon. Elle avait pour thème "Les organisations de villageois". Trois études de cas sur la participation populaire illustraient l'expérience des ONG aux niveaux local, national et international, tandis que le FIDA présentait un document de référence intitulé "Partenariat et participation: deux armes clés de la lutte contre la pauvreté". Plusieurs grandes conclusions se sont dégagées des délibérations: i) l'impératif de pérennité commande d'accorder une large place au renforcement institutionnel dans les interventions des ONG et les projets du FIDA; ii) en encourageant l'action des ONG, le FIDA et les autres institutions financières internationales doivent faire très attention de ne pas porter atteinte aux organisations de petits exploitants (coopératives, par exemple) déjà solidement établies; iii) les projets ont énormément à gagner de la participation des populations en termes de coût, de durabilité et de reproductibilité; iv) le succès de la participation suppose, entre autres conditions préalables, que les groupes concernés analysent la structure hiérarchique en place, en se souciant notamment des possibilités d'interaction avec d'autres institutions, et que les ONG n'empiètent pas sur les services existants; v) afin de préserver leur indépendance, les ONG doivent s'abstenir d'accepter des financements extérieurs, sauf peut-être pour la constitution de groupements ou d'autres activités comparables. Enfin, les délégués présents à la réunion ont eu l'occasion de s'entretenir avec des représentants des divisions régionales du FIDA sur la façon dont les ONG pourraient s'insérer dans le cycle des projets de l'organisation.

8. La sixième consultation s'est tenue en juin 1995 et a rassemblé 30 ONG, dont 15 de pays en développement, sur le thème "Dégradation des terres et pauvreté", choisi en raison de son intérêt pour les activités du FIDA et de l'adoption peu de temps auparavant de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. La consultation a été suivie par un symposium d'un jour organisé au Parlement italien sur cette même question. Deux documents ont été présentés, l'un par le FIDA et l'autre par une ONG, sur les stratégies visant à atténuer les effets de la sécheresse. Celui du FIDA était centré sur les changements survenus dans la perception de ce phénomène et sur les interventions jugées efficaces pour en limiter les conséquences, notamment au niveau des ménages ruraux et des agriculteurs eux-mêmes. Ces mesures, qui doivent être prises longtemps avant les interventions d'urgence, comprennent: l'amélioration à l'exploitation des techniques de gestion et de rétention de l'eau; la valorisation des connaissances des agriculteurs; le développement de cultures résistant à la sécheresse, y compris les plantes vivaces; le renforcement des droits d'utilisation des ressources collectives que les paysans gardent en réserve; le développement des possibilités d'emploi extra-agricole; l'amélioration des systèmes ruraux d'échange et de communication. L'autre document présentait un aperçu des expériences d'ONG du Sud, d'organisations communautaires, de gouvernements et de réseaux internationaux d'ONG dans le domaine du développement endogène conçu comme un moyen d'atténuer les effets de la désertification.

9. La septième consultation a eu lieu en juin 1996 et a regroupé 32 ONG, dont 19 de pays en développement, autour du thème "Renforcement des capacités au niveau local", dans le droit fil des questions soulevées l'année précédente au sujet de la dégradation des terres et de la pauvreté. Les recommandations de la consultation ont été transmises au Forum sur les programmes locaux de développement organisé conjointement par le FIDA et le secrétariat intérimaire de la Convention sur la lutte contre la désertification. Les participants ont commenté les difficultés auxquelles se heurtent

ANNEXE I

les ONG lorsqu'elles essayent d'influer sur les politiques sectorielles des gouvernements, en raison notamment du peu d'importance accordée à la société civile, du conflit entre les objectifs à court et à long terme, de l'absence de stratégie institutionnelle au niveau des pouvoirs publics et de l'insuffisance des moyens dont disposent les ONG. Ils ont finalement recommandé que: i) les populations locales choisissent elles-mêmes leurs partenaires et analysent leur propre situation avant de se fixer des priorités en matière de développement; ii) l'accent soit mis sur la capacité de négociation des populations, en particulier des femmes; iii) les gouvernements décentralisent la prise de décisions, renforcent la communication et la diffusion d'informations, et mettent en place des programmes de formation professionnelle à l'intention des communautés locales; iv) les gouvernements et les donateurs coordonnent plus étroitement leurs activités afin d'encourager et de soutenir les initiatives des ONG visant à renforcer les capacités locales.

10. La huitième consultation s'est tenue en octobre 1997 et a réuni 36 ONG dont 21 du Sud. Elle avait pour thème "Développement de l'action locale pour une gestion durable des ressources". Trois études de cas y ont été examinées: "L'impact de la désertification sur les économies locales", "Évaluation de la capacité d'intervention des institutions locales" et "Renforcement des capacités de gestion dans le cadre du microfinancement". Leurs conclusions mettent en évidence le rôle des ONG en tant qu'intermédiaires dans la transmission des leçons de l'expérience aux communautés et aux organisations paysannes. Les participants ont insisté sur la nécessité de trouver de nouvelles formes d'organisation et de nouvelles incitations pour mobiliser les populations, et ils ont souligné que la législation empêche souvent les ONG d'intervenir dans les activités commerciales axées sur le développement, par exemple le financement rural. Le renforcement des partenariats FIDA/ONG et des capacités des ONG a également été évoqué. À l'issue des débats engagés au sein des groupes de travail, les ONG ont recommandé que le FIDA: i) assigne à un certain nombre d'ONG le rôle de centres de coordination en vue d'améliorer la circulation des informations et d'établir des liens entre le réseau de savoirs du FIDA et les ONG; ii) mette en place des mécanismes nouveaux pour assurer la participation des ONG à la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des prêts du Fonds; iii) finance des programmes de formation pour renforcer les capacités des ONG en matière d'élaboration des projets; iv) contribue à l'émergence de nouveaux partenariats Nord-Sud qui ne soient pas calqués sur le modèle traditionnel donateurs-bénéficiaires; v) procède à une analyse critique des meilleures pratiques susceptibles d'être adoptées par les ONG et les gouvernements; vi) mette au point des stratégies et des critères permettant de faire participer les ONG, à différents niveaux de décision, à la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification. Enfin, la consultation est convenue de porter de deux à trois ans le mandat du groupe consultatif, à titre expérimental, et de quatre à six le nombre des ONG faisant partie de ce groupe.

11. La neuvième consultation s'est tenue au Caire (Égypte) en décembre 1998, c'est-à-dire pour la première fois en dehors du siège du FIDA. Autour du thème "Mécanismes de coopération et réseaux", elle a rassemblé des observateurs d'organisations locales et internationales, ainsi que des représentants de 35 ONG, dont 23 du Sud, et du FIDA. Les participants ont examiné les modalités de la collaboration entre les ONG et un certain nombre de grandes institutions régionales et internationales, et un exposé détaillé leur a été présenté sur la collaboration entre les ONG africaines et la BAfD, du point de vue à la fois de cette dernière et de l'un de ses principaux interlocuteurs, Inades Formation. Les délibérations ont débouché sur un triple constat:

- la nécessité de procéder le plus rapidement possible à une évaluation de la valeur ajoutée apportée par la collaboration avec les ONG et de déterminer les critères, indicateurs et méthodes de mesure à utiliser pour cela;
- la lourde tâche d'adaptation involontairement imposée aux ONG par la diversité des procédures administratives, comptables et de notification des organisations multilatérales;



ANNEXE I

- l'absence de structures susceptibles d'encourager le personnel d'encadrement des organisations multilatérales à intensifier les partenariats avec les ONG.

12. Des débats animés ont également eu lieu sur i) la séparation entre le dialogue sur l'action à mener, d'une part, et les activités de sensibilisation et les interventions sur le terrain, d'autre part; ii) le rôle revendiqué par de nombreuses ONG qui affirment représenter l'ensemble de la société civile; iii) les critères de sélection et les responsabilités des ONG qui dialoguent avec les organisations multilatérales pour définir les politiques à suivre. En outre, un large consensus s'est dégagé sur le fait que la réingénierie et le renouvellement institutionnels ne doivent pas être une obligation uniquement pour les organisations internationales, mais qu'ils concernent aussi les ONG.

13. L'une des séances de la consultation était consacrée à un échange de vues et d'expériences sur le développement local décentralisé et la planification du développement communautaire. Quatre grandes questions ont été abordées à ce sujet dans le cadre des groupes de travail:

- Comment faire en sorte que la participation des communautés et la définition des priorités deviennent un processus normal et automatique dans le contexte rural.
- Comment faire en sorte que les populations marginalisées et les plus pauvres puissent réellement faire entendre leur voix dans le cadre des processus mis en place pour assurer la participation des communautés.
- Comment obtenir l'appui des structures gouvernementales et non gouvernementales pour la planification du développement communautaire.
- Dans le contexte de la décentralisation, comment les ONG peuvent-elles promouvoir la prise en charge des projets par les intéressés sans que les gouvernements ne se sentent privés de leurs responsabilités en la matière.

14. Les principales questions et recommandations formulées par la consultation sont les suivantes:

- il faut identifier les principaux intervenants dès les premiers stades de la planification et définir avec précision le champ de leurs activités et de leurs compétences ainsi que leur sphère d'influence, afin que toutes les parties intéressées se sentent responsables du projet;
- les grands principes à retenir dans cette démarche sont: l'utilisation de critères de sélection clairement définis par les partenaires; le pluralisme; la décentralisation; une approche par le bas; et la participation systématique de toutes les parties prenantes, depuis le stade de la conception jusqu'à celui de l'évaluation;
- la participation du secteur privé (en particulier des entrepreneurs locaux) doit être recherchée;
- il faut faire changer les attitudes et les comportements habituels de tous les intéressés;
- le FIDA doit prendre l'initiative de rechercher les meilleures pratiques et les meilleurs mécanismes susceptibles de favoriser la participation de tous les intéressés, et proposer un cadre où ces informations pourront être échangées avec profit.



15. Pour mieux focaliser l'attention sur les activités du FIDA, la neuvième consultation prévoyait en outre une visite sur le site du projet de services agricoles aux nouvelles terres, qui a été l'occasion d'un échange de vues franc et ouvert entre les participants. Les recommandations et suggestions formulées pendant la consultation ont été transmises aux responsables concernés pour qu'ils leur donnent une suite appropriée.

Le groupe consultatif FIDA/ONG

16. Le groupe consultatif FIDA/ONG a été créé en 1990 pour faciliter l'organisation des consultations annuelles. Les six membres du groupe qui représentent les ONG sont élus par leurs pairs durant la consultation et entrent en fonction dès que les résultats du scrutin ont été approuvés. Les mandats de la consultation et du groupe consultatif figurent respectivement aux annexes II et III. Le groupe, qui se réunit deux fois par an, est chargé de recommander à la direction du FIDA les thèmes à débattre et les ONG à inviter à chaque consultation en fonction des critères suivants: rotation, répartition géographique, présence d'ONG assurant la coordination de réseaux et représentation d'organisations populaires et d'associations paysannes. Le thème de la consultation entre également en ligne de compte dans le choix des participants.

MANDAT DE LA CONSULTATION ANNUELLE FIDA/ONG

Objet

La consultation est chargée:

- de fournir un cadre pour le renforcement de la collaboration du FIDA avec les ONG, le dialogue sur l'action à mener et l'échange d'expériences, de connaissances et d'enseignements;
- de faciliter l'intervention des ONG en tant que partenaires du FIDA et de promouvoir la coopération mutuelle;
- de suggérer des thèmes d'activités pionnières pouvant servir de base à des interventions futures du FIDA.

Participation

- Les ONG participantes sont choisies par roulement de façon à assurer un équilibre géographique entre les régions et entre les ONG locales et les ONG internationales.
- La consultation est coprésidée par deux représentants des ONG et par le FIDA. Les coprésidents représentant les ONG sont élus par ces dernières avant le début de chaque consultation.
- Afin d'assurer une coordination appropriée, il a été créé un groupe consultatif FIDA/ONG pour aider à préparer chaque consultation.

MANDAT DU GROUPE CONSULTATIF FIDA/ONG

1. Le groupe consultatif FIDA/ONG a été créé en 1990, peu de temps après la première consultation FIDA/ONG.
2. Il se compose de six membres et de six suppléants choisis parmi les ONG et de sept fonctionnaires du FIDA, tous nommés pour une période maximum de trois ans. Les ONG participant à la consultation élisent les nouveaux membres. Le groupe se réunit deux fois par an: immédiatement après chaque consultation et deux à quatre mois avant la suivante.
3. Les principales responsabilités et fonctions du groupe sont les suivantes:
 - a) recommander à la direction du FIDA les thèmes des consultations;
 - b) examiner la liste des ONG que le FIDA propose d'inviter aux consultations, sur la base des critères stipulés dans le mandat de la consultation;
 - c) préparer l'ordre du jour des consultations annuelles;
 - d) étudier les possibilités de financement de la participation des ONG, notamment les moyens d'encourager les ONG donatrices à apporter un soutien financier aux participants, en particulier ceux du Sud;
 - e) examiner les politiques, procédures et activités du FIDA relevant de la collaboration FIDA/ONG.
4. Le groupe est également chargé de revoir et d'évaluer:
 - a) avant la consultation suivante, les progrès accomplis par le FIDA et les ONG dans l'application des recommandations de la consultation précédente; et
 - b) immédiatement après chaque consultation, l'efficacité du processus de consultation en vue de proposer des améliorations.
5. Le groupe s'acquitte enfin de toute autre tâche ou mission que lui confie la consultation.

ÉTUDES DE CAS PRÉSENTÉES À LA DIXIÈME CONSULTATION FIDA/ONG SUR LE THÈME DE LA COLLABORATION FIDA/ONG/GOUVERNEMENTS

1. La dixième consultation FIDA/ONG aura pour thème “FIDA/ONG/gouvernements: partenariats tripartites pour réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire par des projets et des programmes communs”. Chaque division régionale du Département Gestion des programmes (PD) effectuera une étude de cas sur le projet qui illustre le mieux certains aspects particuliers de la thématique choisie pour la consultation. Ces études, qui serviront également de base pour la préparation d’un document de référence, s’efforceront d’identifier et d’évaluer: i) les mécanismes les plus efficaces pour promouvoir la création de partenariats FIDA/ONG/gouvernements; ii) les difficultés les plus souvent rencontrées; et iii) la valeur ajoutée que représente la participation des ONG. Elles devraient tenir compte des questions évoquées dans le document “Développement local décentralisé et planification du développement communautaire” soumis à la dernière consultation FIDA/ONG, et dont l’examen est à l’origine du thème choisi pour la dixième consultation.

2. Les projets à étudier seront choisis en fonction des critères suivants: i) ils feront partie des projets ordinaires du FIDA; ii) la participation des ONG ne s’y limitera pas à une petite composante d’importance secondaire, mais se caractérisera au contraire par son étendue et sa durée; iii) les activités conduites par les ONG seront financées sur les ressources du prêt et non par des dons; et iv) les enseignements à tirer du projet compteront davantage que son succès.

3. Les études de cas pourraient s’articuler de la façon suivante:

I. Introduction

- Justification de l’étude

II. Le projet

- Zone du projet et groupe cible
- Objectifs et résultats attendus
- Description des activités
- Dispositif d’exécution (organisation et gestion)

III. Le contexte national

- Aperçu de la politique gouvernementale à l’égard des ONG
- Cadre juridique applicable à la création et au fonctionnement des ONG
- Relations entre les ONG et le gouvernement
- Relations entre les ONG et le secteur privé
- Rôles et fonctions des ONG dans le pays

IV. L’ONG partenaire

- Mandat
- Objectifs
- Expérience
- Compétences/spécialisation
- Méthodes d’intervention

ANNEXE IV

- Sources de financement (gouvernement et secteur privé au plan local; institutions financières internationales; donateurs bilatéraux et autres ONG au plan extérieur)
- Ressources humaines
- Équipements et infrastructure
- Relations avec l'administration centrale et les administrations locales
- Relations avec les communautés
- Bilan des activités

V. Collaboration ONG/FIDA/gouvernement

- Origine et historique de la collaboration avec l'ONG dans le cadre d'un projet d'investissement public bénéficiant d'un financement multilatéral/national (critères de sélection, durée, nature et ampleur de la participation, rôle et responsabilités)
- Attitude du gouvernement à l'égard de la participation de l'ONG
- Activités mises en oeuvre par l'ONG dans le cadre du projet
- Financement des activités mises en oeuvre par l'ONG (prêt, don, ressources propres) et incidence de la source de financement sur les performances de l'ONG
- Relations entre l'action de l'ONG et celle des pouvoirs publics (substitution ou complémentarité, extension horizontale ou verticale de l'action publique)
- Nature et qualité de la collaboration entre l'ONG et l'unité de gestion du projet
- Nature et qualité de la collaboration entre l'ONG et les administrations locales
- Difficultés rencontrées (problèmes institutionnels, matériels et financiers, groupe cible, régime de propriété, etc.)
- Avantages tirés de la collaboration avec l'ONG et mesures d'efficacité utilisées (coût-efficacité et valeur ajoutée, rythme d'exécution du projet, participation, durabilité, liens entre l'administration centrale et les administrations et communautés locales)
- Perception par les communautés de la participation de l'ONG et du gouvernement
- Perception par l'ONG de la participation des communautés et du gouvernement
- Perception par le gouvernement de la participation de l'ONG et des communautés
- Réaction des autorités vis-à-vis des résultats obtenus par l'ONG
- Incidence sur l'ONG de son association avec le gouvernement et le FIDA (composition de l'ONG, base de soutien, encadrement, personnel, activités, compétences et expérience acquises, y compris la capacité de promouvoir la prise en charge du projet par les intéressés sans remettre en cause les responsabilités assumées par les autorités nationales)
- Incidence sur le gouvernement de son association avec l'ONG (changements d'attitude, activités, politiques, dialogue et fréquence des consultations, relations avec les communautés)
- Incidence sur le FIDA de son association avec l'ONG (adoption de nouveaux systèmes)

VI. Conclusions

- Recommandations/avis des autorités, aux niveaux central et local, quant à la façon d'accroître les chances de résultats positifs
- Recommandations de l'ONG au FIDA quant à la façon d'accroître les chances de résultats positifs
- Recommandations du FIDA à l'ONG quant à la façon d'accroître les chances de résultats positifs
- Enseignements dégagés et questions en suspens.

4. La préparation des études, qui ne feront pas moins de 25 pages de format A-4 en simple interligne, comportera des travaux sur le terrain.



5. Bien que le FIDA ait la responsabilité générale des études de cas, il essaiera dans toute la mesure du possible d'y associer activement les ONG concernées. En outre, un effort sera fait pour étudier les expériences sélectionnées avec des ONG du Nord et du Sud, ainsi que le rôle de l'administration centrale et des autorités locales. Enfin, précisons que le but n'est pas d'évaluer les projets à proprement parler, mais la qualité des partenariats gouvernements/FIDA/ONG et leur incidence sur les projets.